



Assemblée générale de l'AAPPMA de Saint Didier en Velay et sa région





Assemblée générale de l'AAPPMA de Saint Didier en Velay et sa région

- Présentation du bureau de l'AAPPMA
- Bilan financier 2024 présenté par Gérard LAVAL trésorier
- Effectifs 2024
- Gestion de l'eau de la rivière Semène (Antoine Lardon)
- Suivi de population des truites fario sauvage de la Semène
- Actions pour l'eau, les milieux aquatiques et les poissons
- Retour sur les événements 2024
- Animations
- Rendez-vous 2025
- Questions
- Parole aux invités



Bureau de votre AAPPMA

Président

Laurent Breuil

Vice-Président

Guillaume Sajous

Trésorier

Gérard Laval

Secrétaire

Antoine Lardon

Membre

Marc Breuil

Garde de pêche

Sylvain Lecki

Membre

Robert Deville

Garde de pêche

Florian Mauras

Membre

Olivier Schiavoni

Auditeur

Franck Gawel

Membre

Benjamin Breuil

Auditeur

Jean Marc Didier

Membre

Arnaud Chapellon

Auditeur

Antoine Vérot

Membre

Julien Padet

Membre

Pascal Paradis

Membre

Antoine Poileux

Membre

Jean Pierre Bertrand

Partenaires



**Le Grand Galop à Saint Just Malmont
Bar le M&M'S Saint Victor Malescours
Annie Lardon**



Partenaires

enedis
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Tourisme
Loire Semène
Patrimoine Activités Saveurs Convivialité
Jeune Loire • Haute-Loire • Auvergne



saint
Didier
en velay


La Séauve-sur-Semène
"un écrin de verdure"

Contrat
de Rivière
Semène

TOURISME EN
**haute
Loire**
auvergnevacances.com

La fressange
CAMPING



Passer d'agréables vacances en nature !

La fressange
CAMPING
43140 Saint Didier en Velay
06 82 72 27 16
camping.lafressange@gmail.com
<https://www.camping-lafressange.com>

Emilie Forté
Gérante



La Fédération de pêche 43 via son site internet met à notre disposition beaucoup d'informations diverses et variées sur la pêche en Haute Loire. Réglementation, études, parcours trophées, parcours passion, parcours faciles etc...

Je vous invite à consulter sur : <http://www.pechehauteloire.fr> toutes ces informations.

La fédération est aussi présente sur les réseaux sociaux



Les adhérents 2024

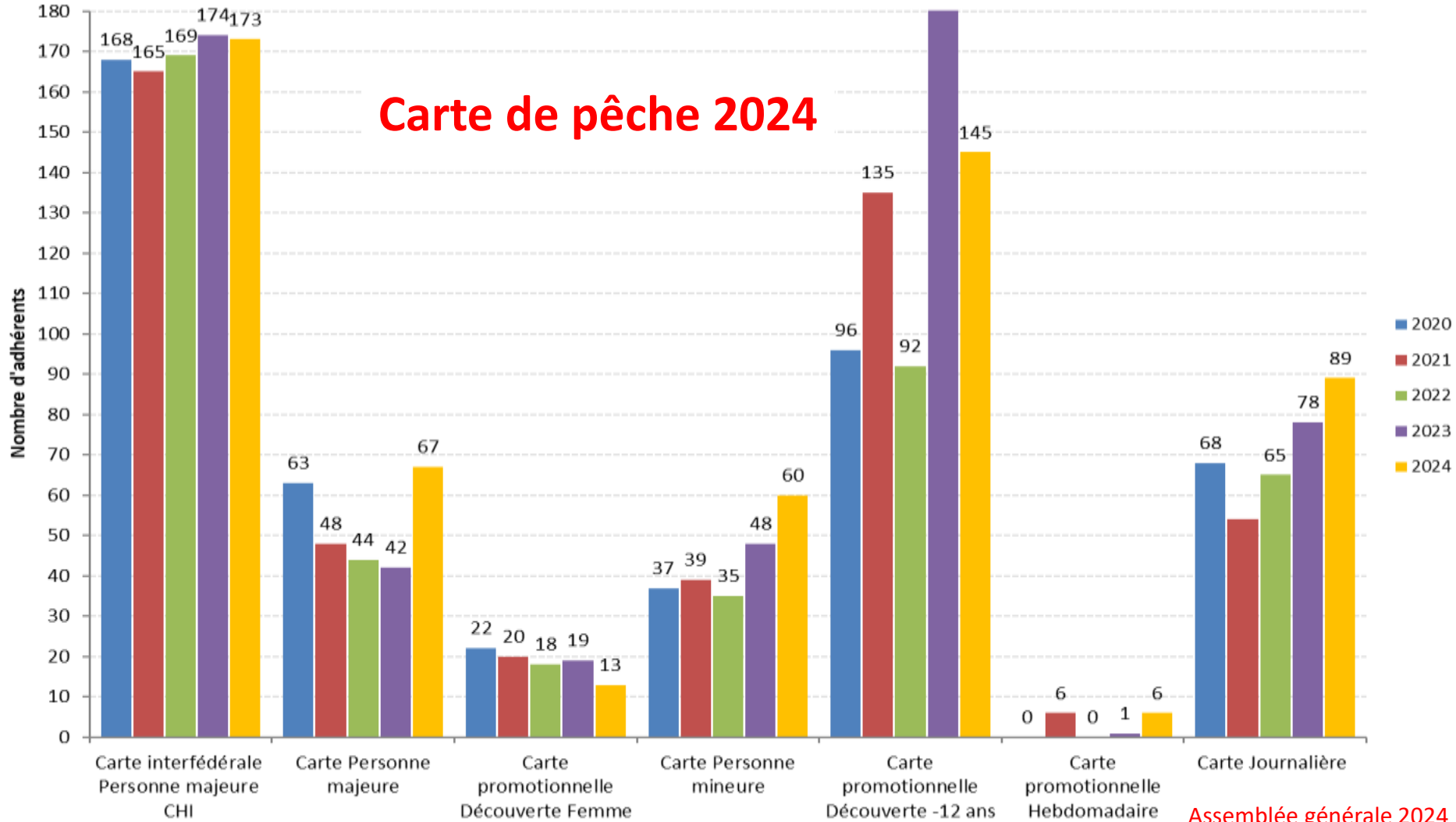
- **554** cartes de pêche délivrées (546 en 2023)
- **544** adhérents (543 en 2023).
- **231** (43%) étaient déjà adhérents en 2023.
- **243** (45%) n'avaient jamais été adhérents.
Sur les seules 311 cartes annuelles (hors – de 12 ans)
- **223** (71,7%) résident en Haute-Loire.
- **71** (22,8%) résident dans la Loire.
- **17** (5,5%) résident dans un autre département.
- **149** adhérents résident dans les 5 communes du territoire de notre AAPPMA.



Type de carte	2020	2021	2022	2023	2024
Carte interfédérale Personne majeure CHI	168	165	169	174	173
Carte Personne majeure	63	48	44	42	67
Carte promotionnelle Découverte Femme	22	20	18	19	13
Carte Personne mineure	37	39	35	48	60
Carte promotionnelle Découverte -12 ans	96	135	92	184	145
Carte promotionnelle Hebdomadaire	0	6	0	1	6
Carte Journalière	68	54	65	78	89
Total	454	467	423	546	553

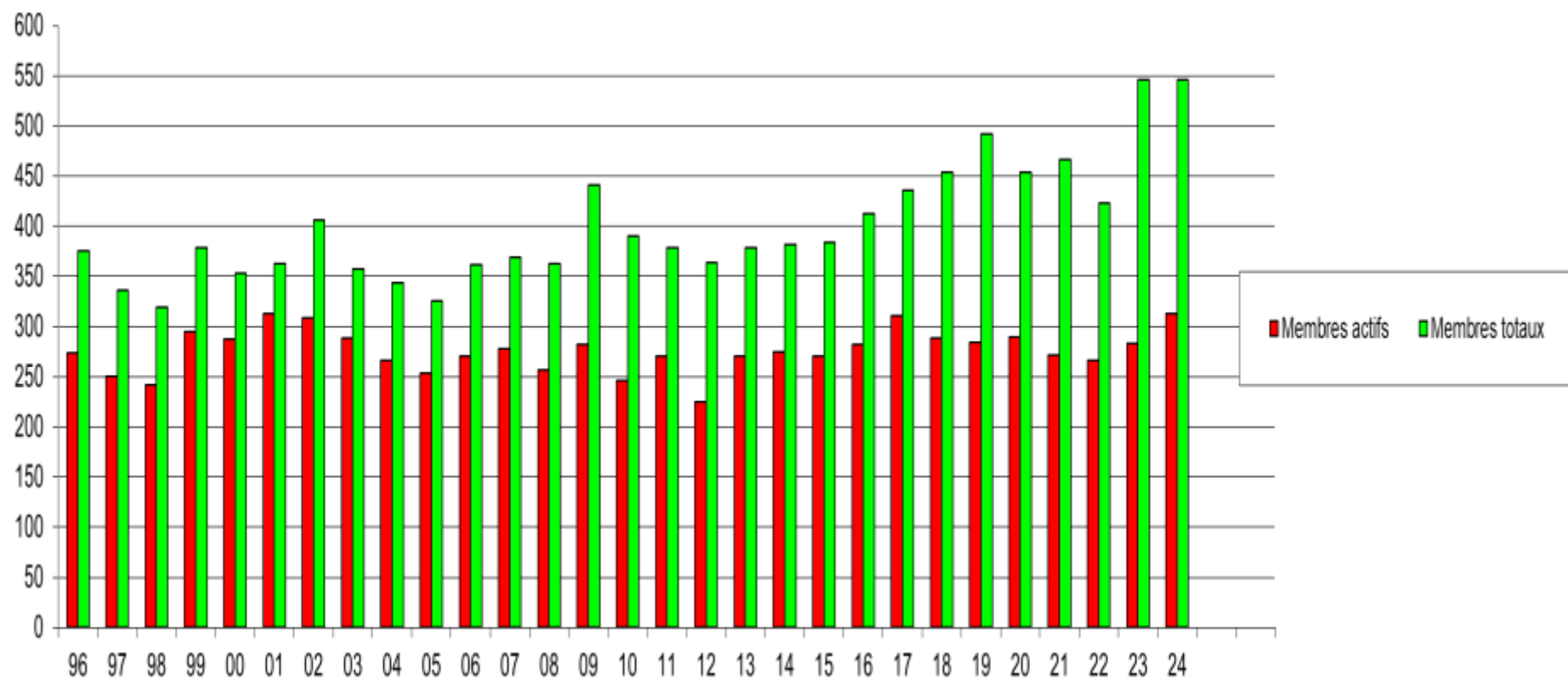
Effectif AAPPMA sur 5 ans

Carte de pêche 2024





Courbes des adhérents depuis 1996



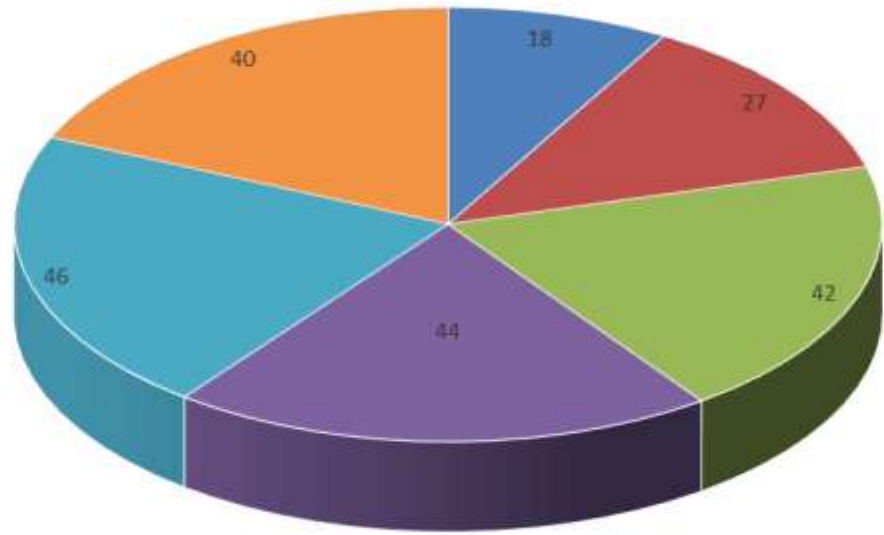


Comparatif CDP 2023 - 2024

216 Cartes majeures

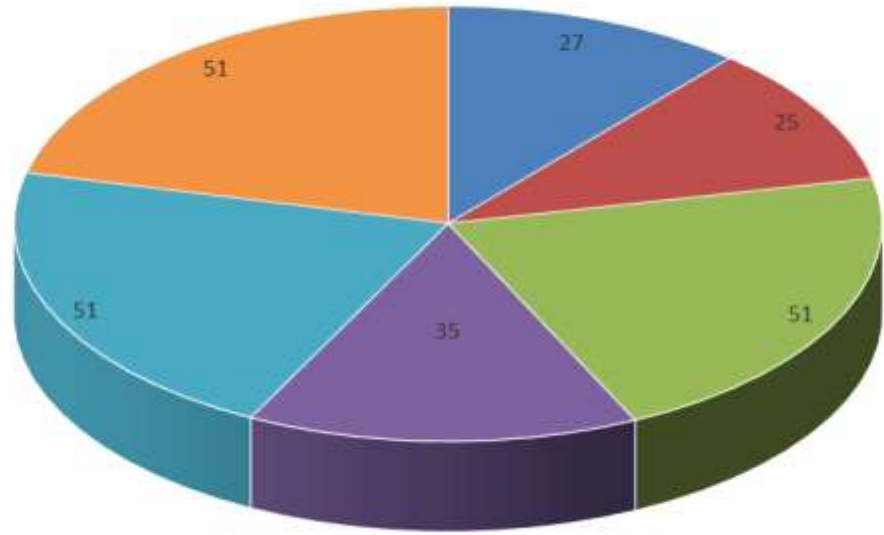
240 Cartes majeures

Population 2023



- 19 - 29 ans
- 30 - 39 ans
- 40 - 49 ans
- 50 - 59 ans
- 60 - 69 ans
- 70 - 100 ans

Population 2024



- 19 - 29 ans
- 30 - 39 ans
- 40 - 49 ans
- 50 - 59 ans
- 60 - 69 ans
- 70 - 100 ans

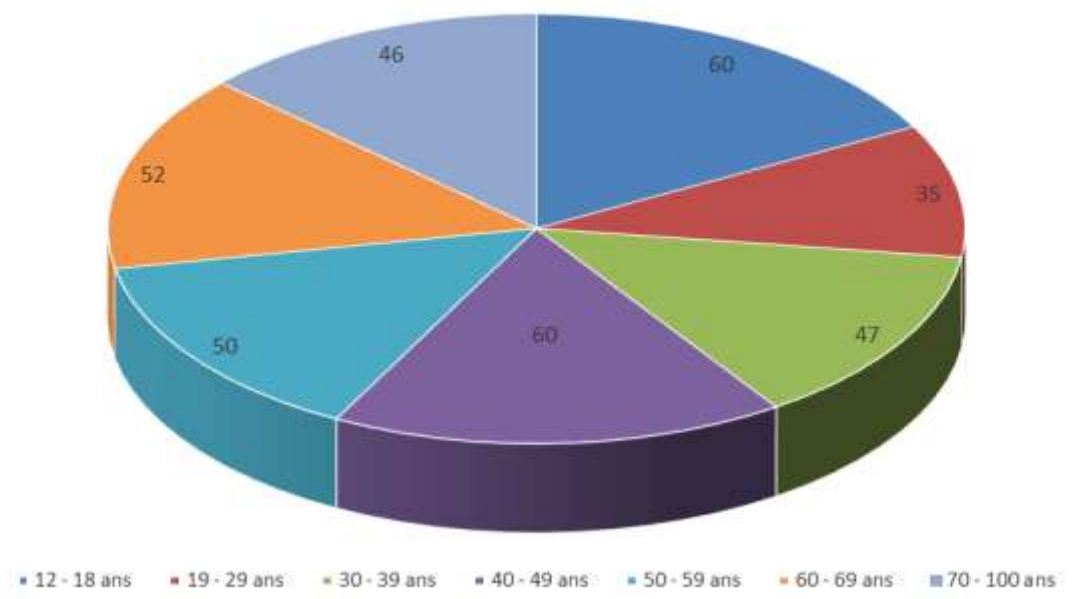


Comparatif CDP 2023 - 2024

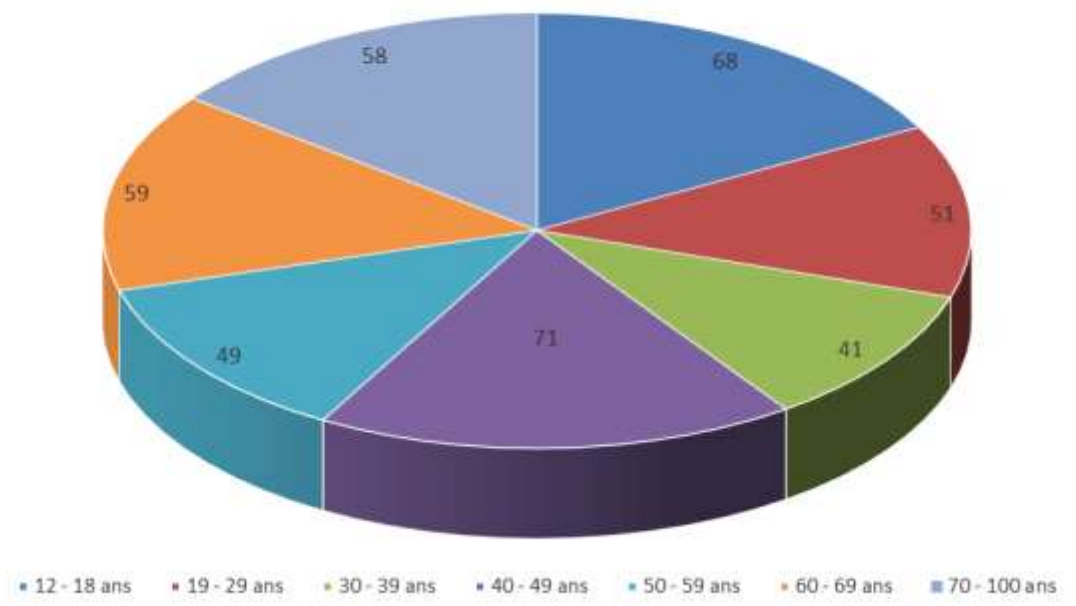
350 CDP sauf – 12 ans

397 CDP sauf – 12 ans

Population 2023 toute carte sauf -12 ans



Population 2024 toute carte sauf -12 ans



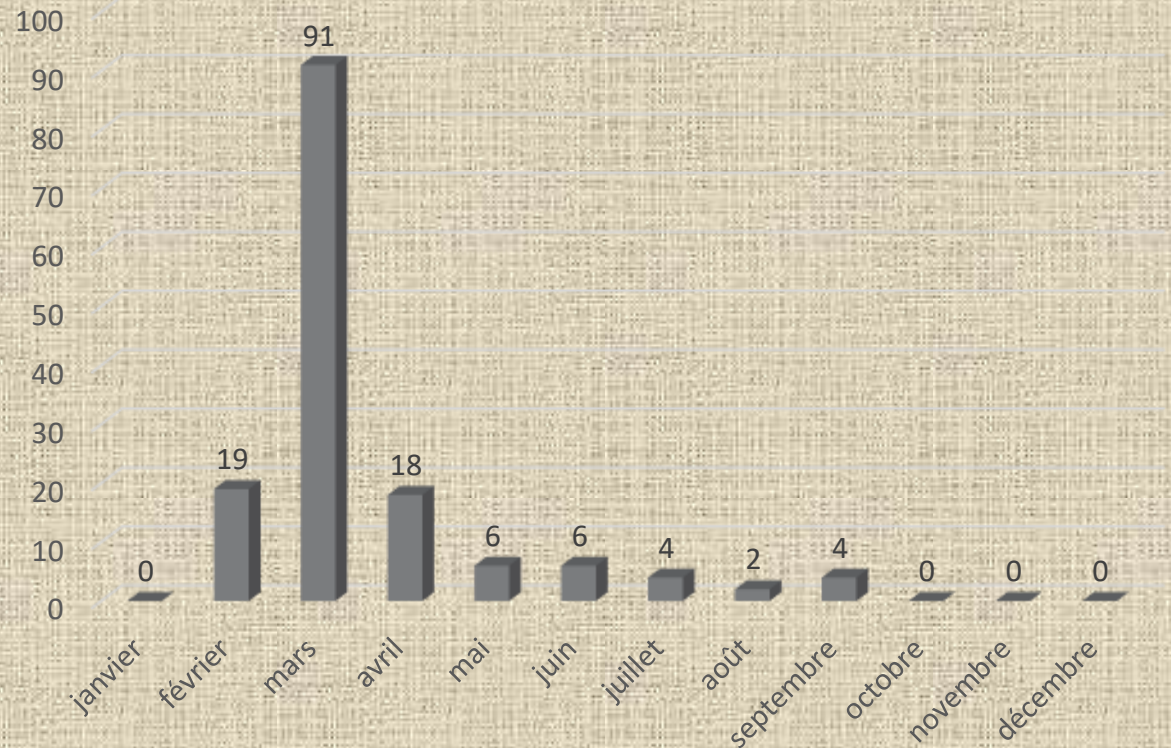


Garderie 2024

La garderie de l' AAPPMA de la Semène c'est :

- 86 journées de contrôle dont 29 avec des pêcheurs ;
- 150 pêcheurs contrôlés ;
- de 7 à 92 ans ;
- 61% des contrôles en mars ;
- peu de contrôle en période estivale et lors des crues et coup d'eau.

Répartition des contrôles par mois en 2024

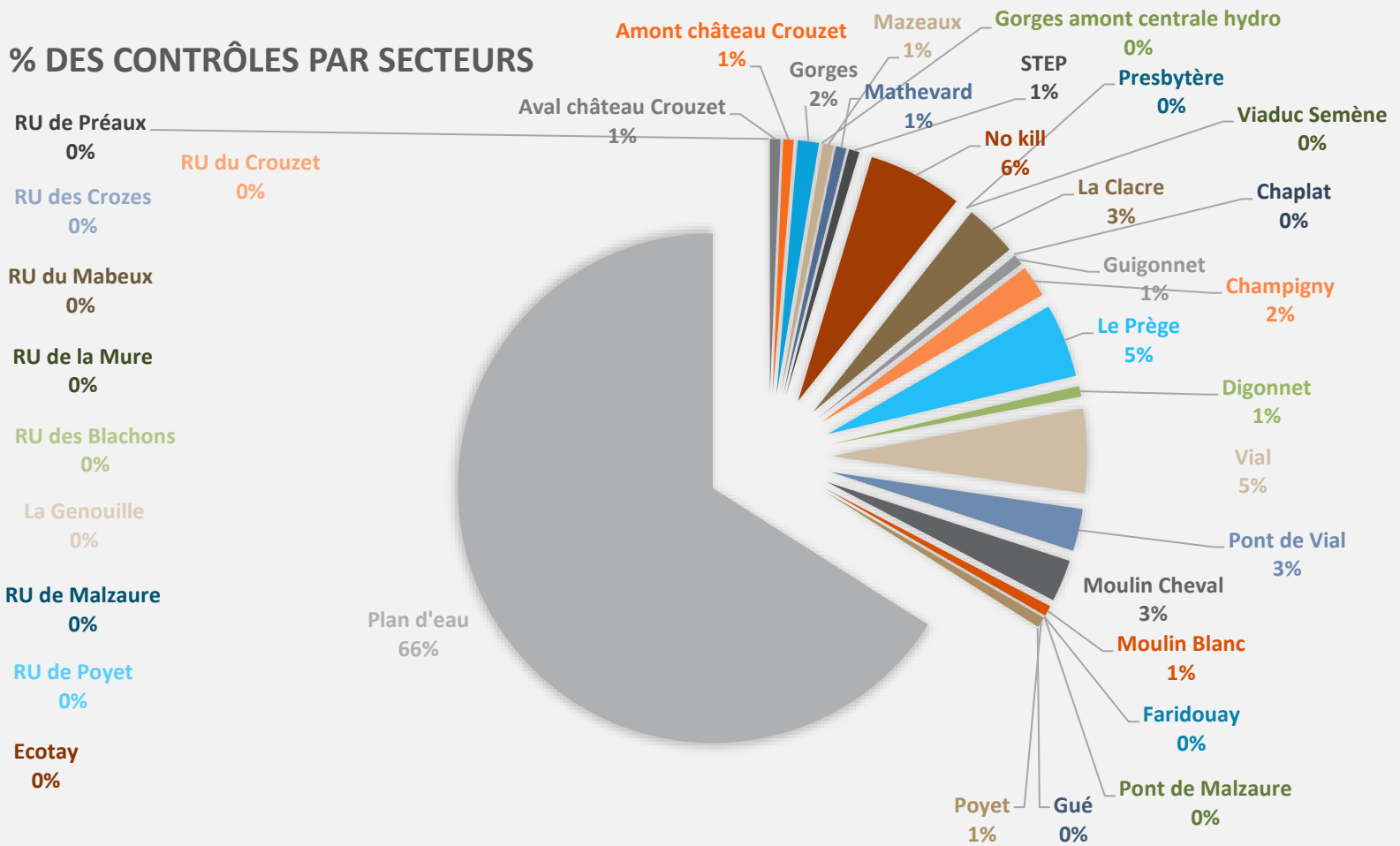




Garderie 2024

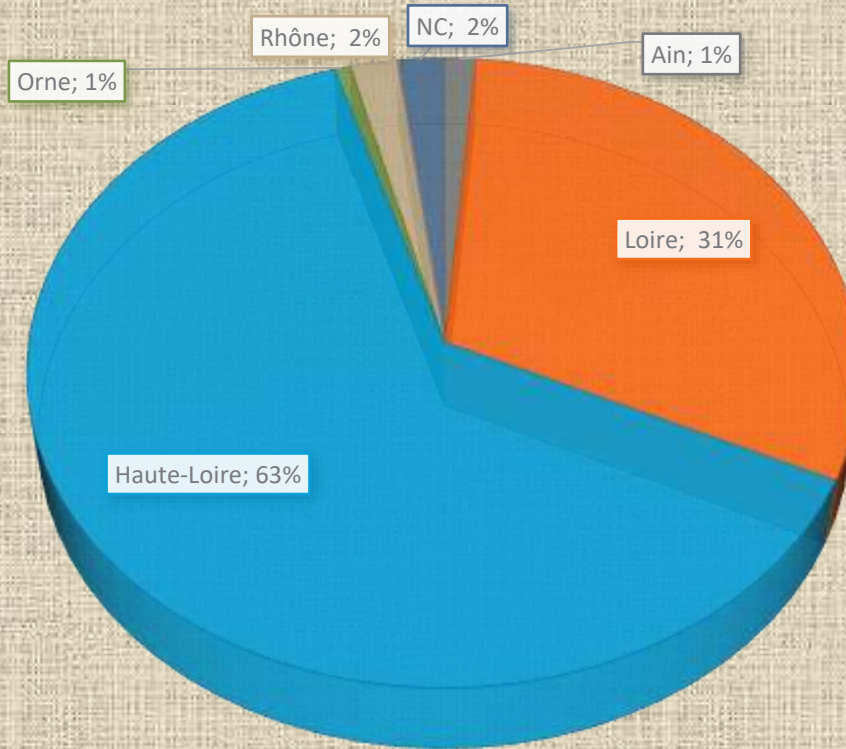
- deux tiers des pêcheurs sont contrôlés au plan d'eau (64% en 2019, 48% en 2021, 67% en 2023) ;
- trois secteurs sont particulièrement pêchés, les parcours du Crouzet, No-kill et le parcours passion entre le Prège et pont de Vial

% DES CONTRÔLES PAR SECTEURS



Garderie 2024

DÉPARTEMENT D'ORIGINE DES PÊCHEURS

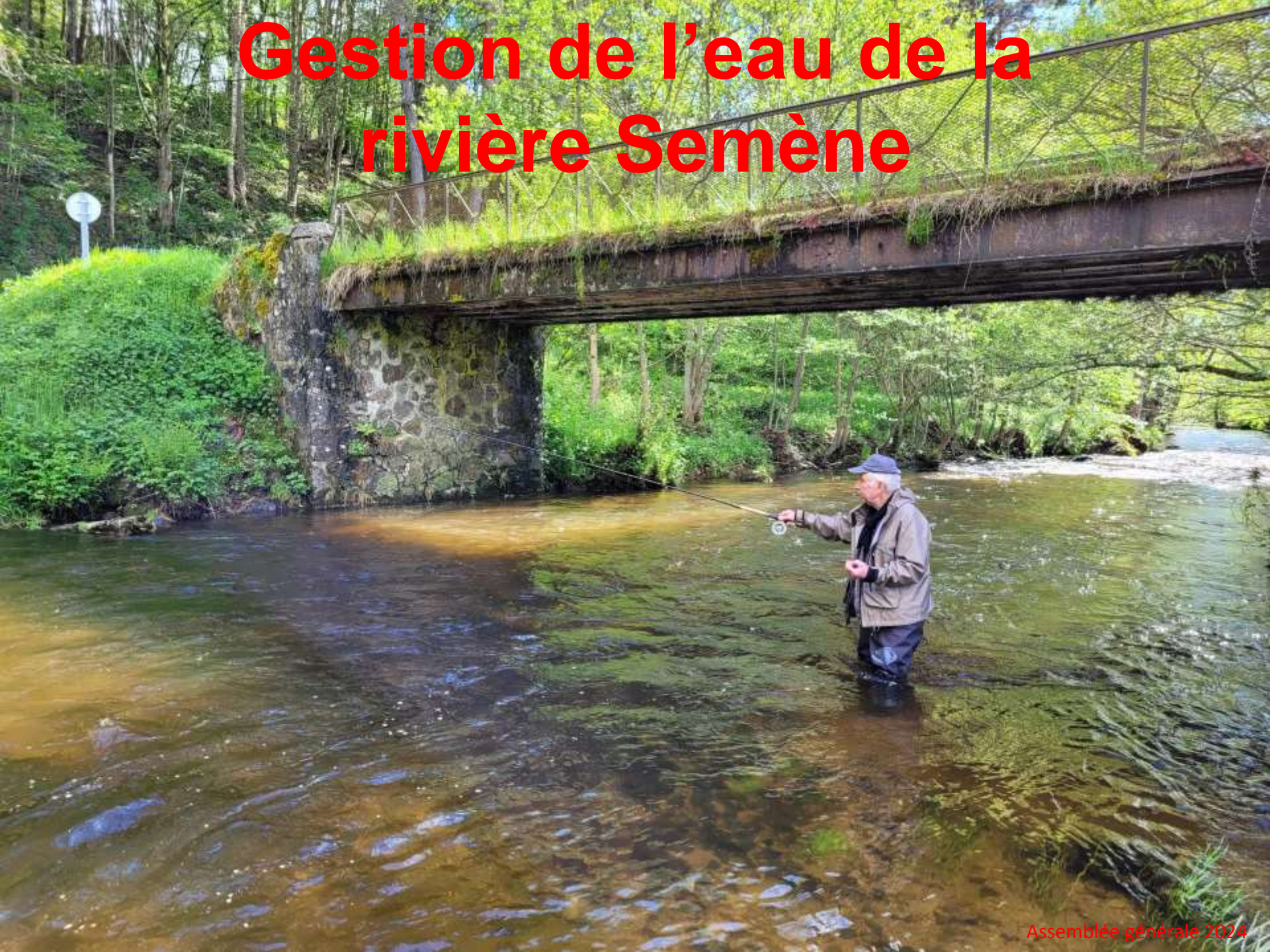


- les contrôles montrent une forte proportion d'altiligériens et de ligériens sur la Semène gérée par l'AAPPMA ;
- 3 autres départements sont représentés ;
- 23 AAPPMA représentées lors de ces contrôles.

- **Infractions:**
 - 1 oubli de carte;
 - 2 rappels à la loi;
 - 18 rappels sur la non-présence de la photo d'identité qui est obligatoire.



Gestion de l'eau de la rivière Semène



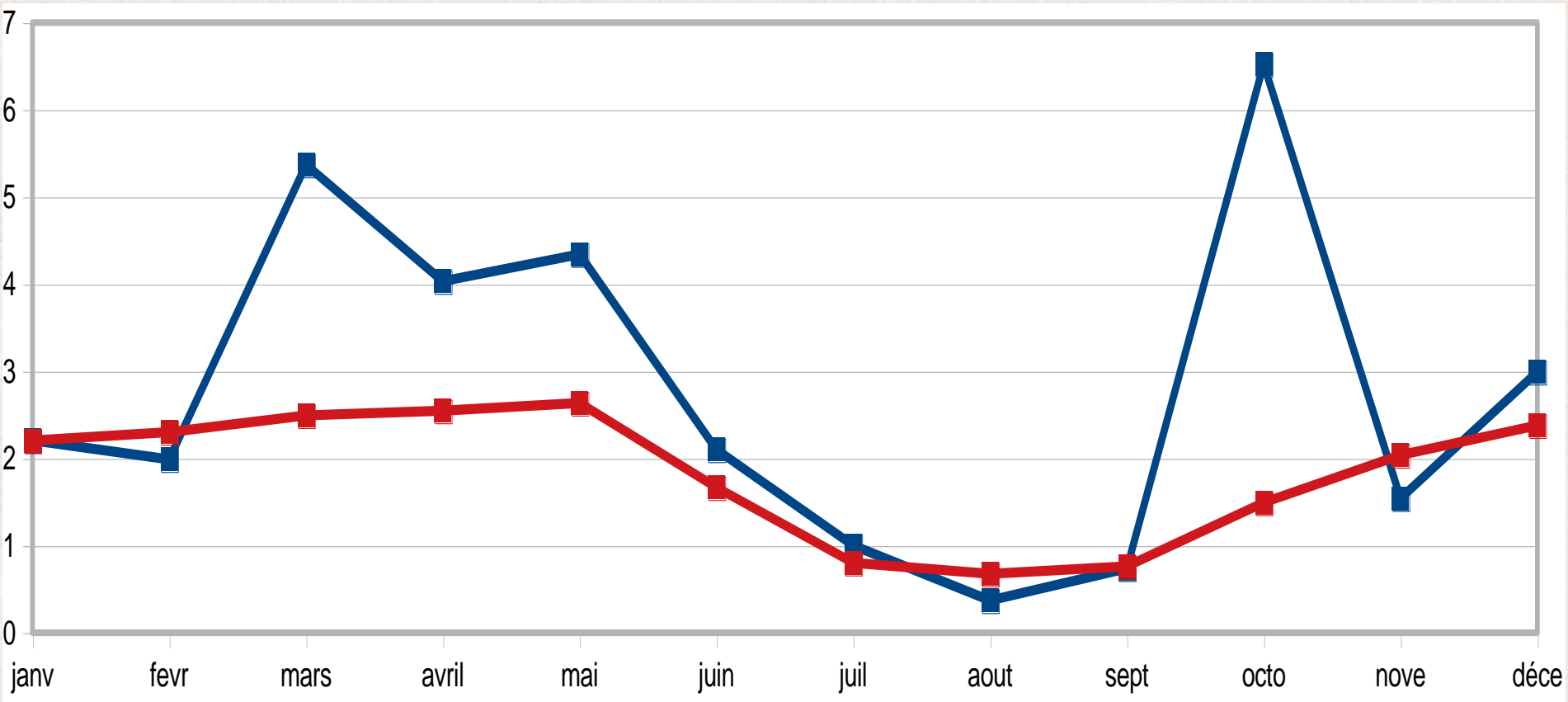




Débits à la station de mesures du Crouzet en 2024

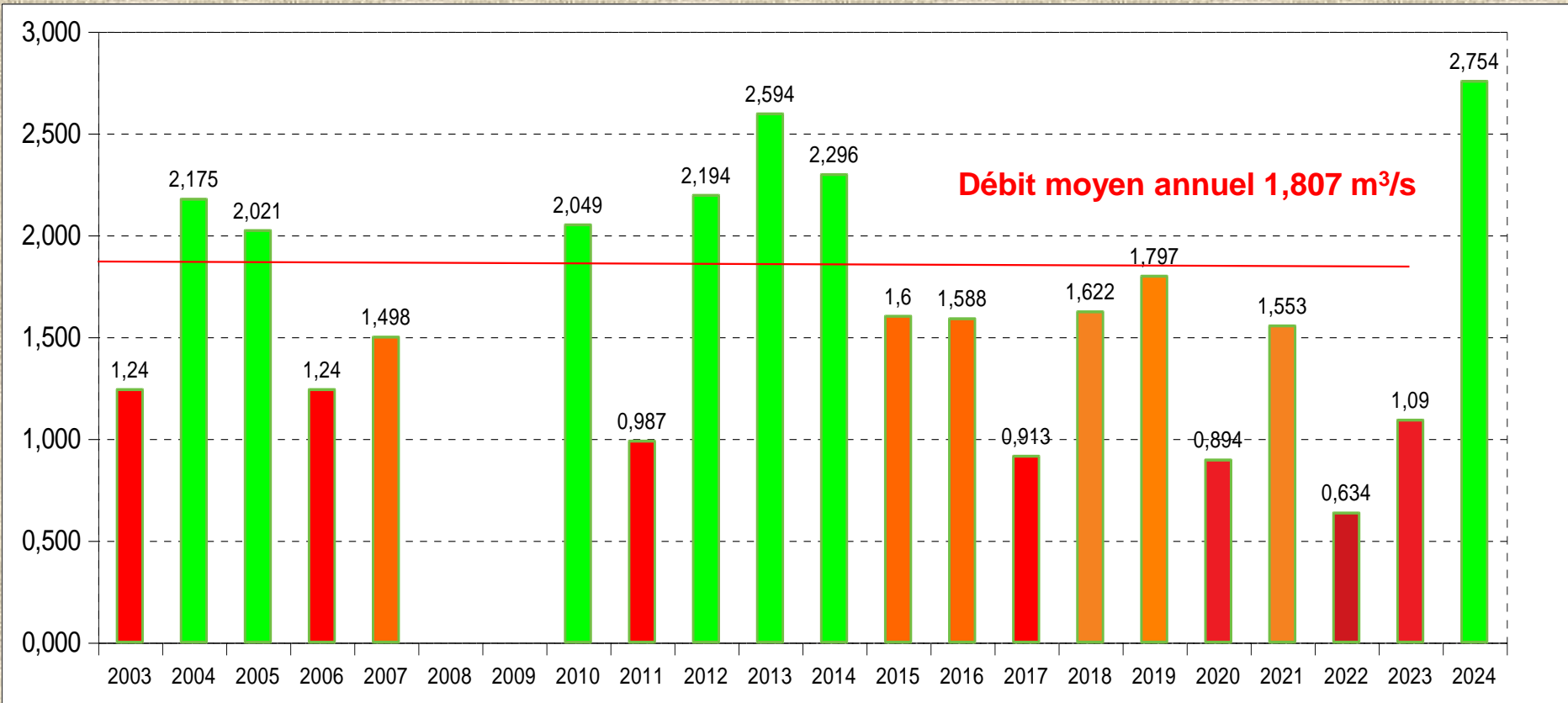
Débit moyen 2024

Moyenne depuis 1963





Débits moyens sur l'année



Le 07 mars



Le 10 mars 35m3





Le 8 octobre 48,7m³



Le 17 octobre 67m3

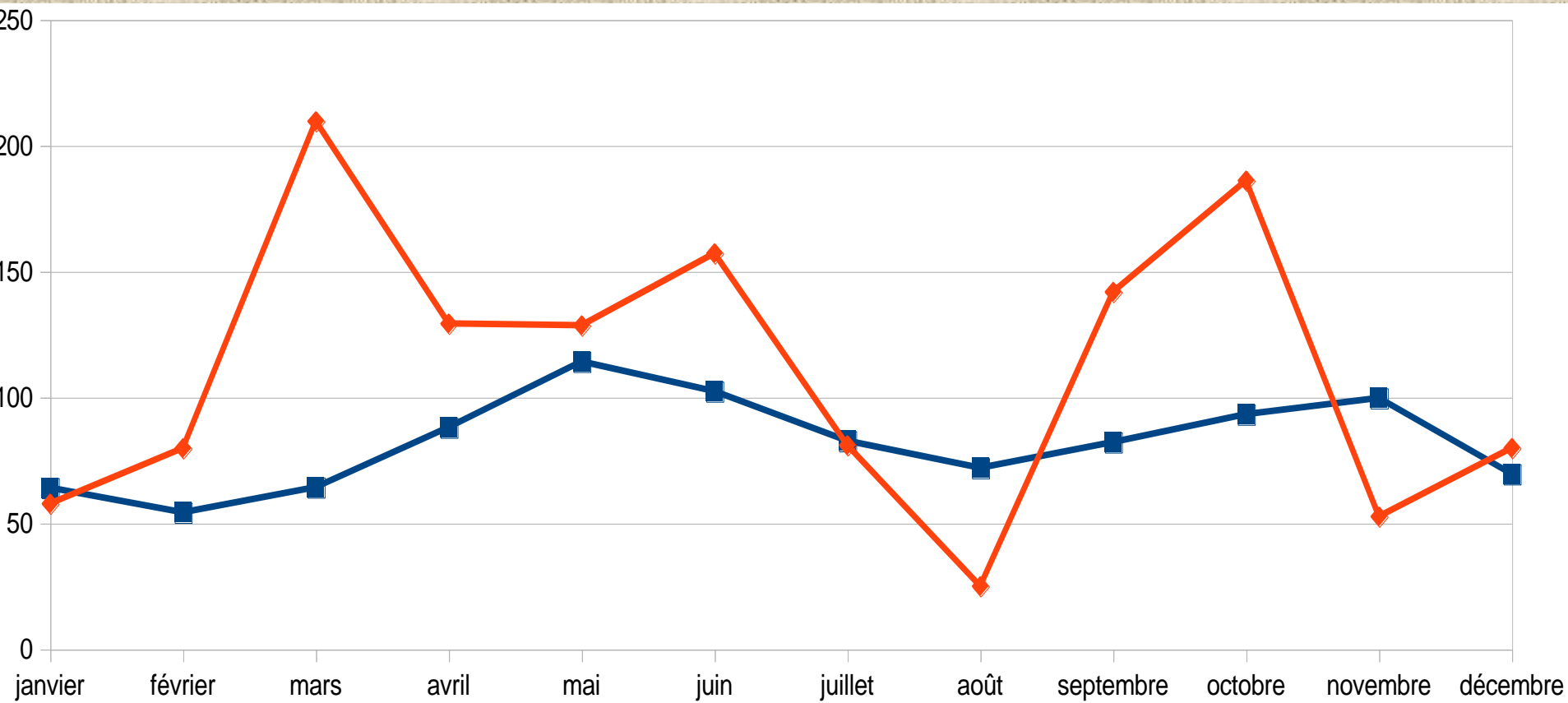




Pluviométrie à Saint Didier

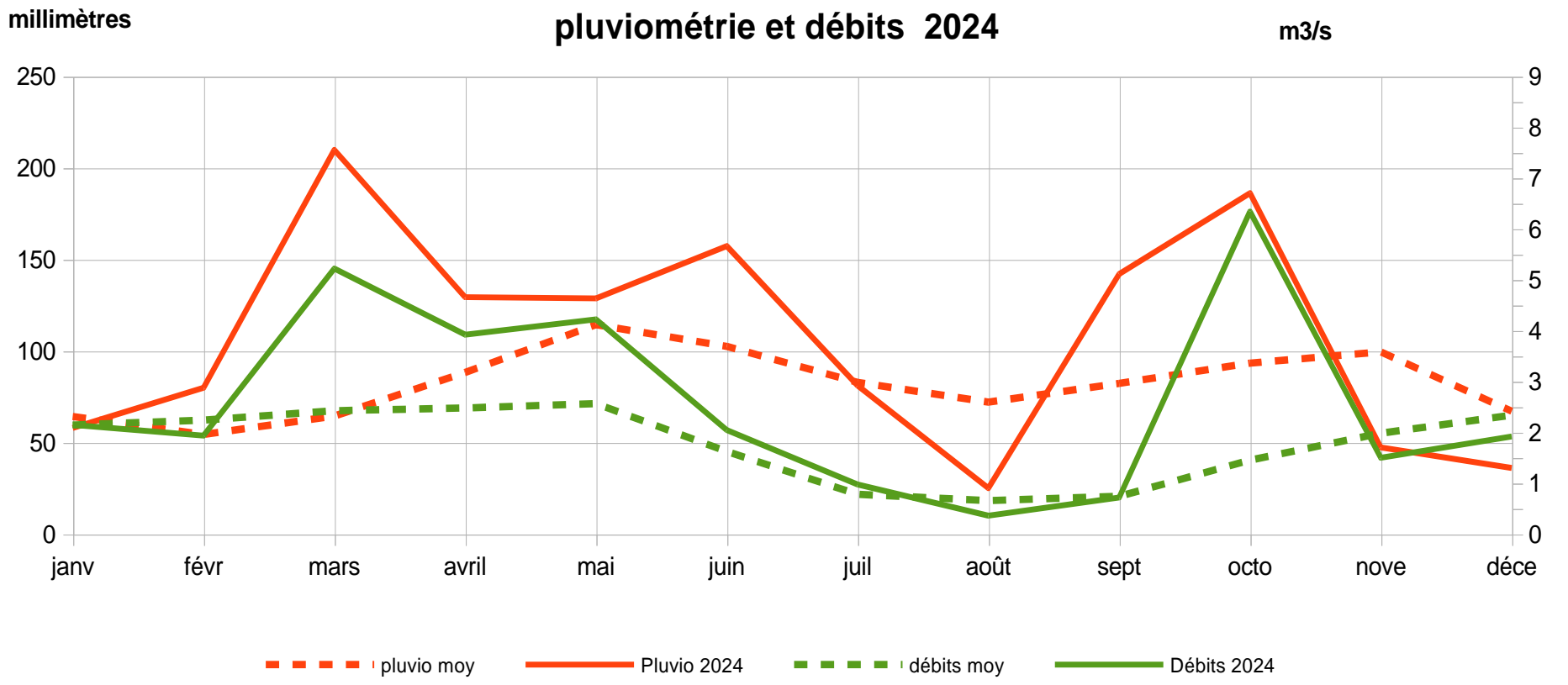
Pluviométrie
mensuelle 2024

Moyenne
depuis 2012





Pluviométrie et débits





Suivi de la population de truites fario de la rivière Semène

Depuis 1999 jusqu'à 2024, 25 années de données !

A partir de carnets de capture, de pêches électriques et de comptages de frayères.

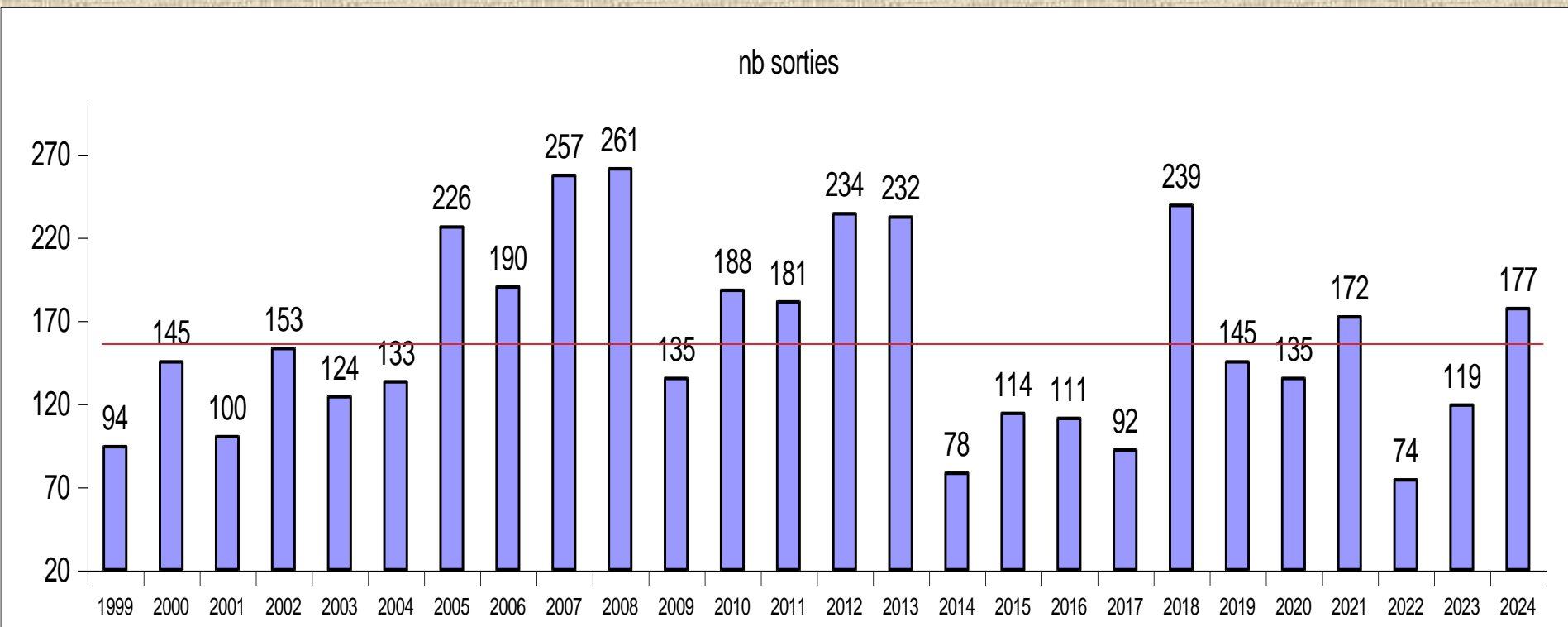




Étude des truites de la Semène

- *Nombre de sorties sur la Semène.*

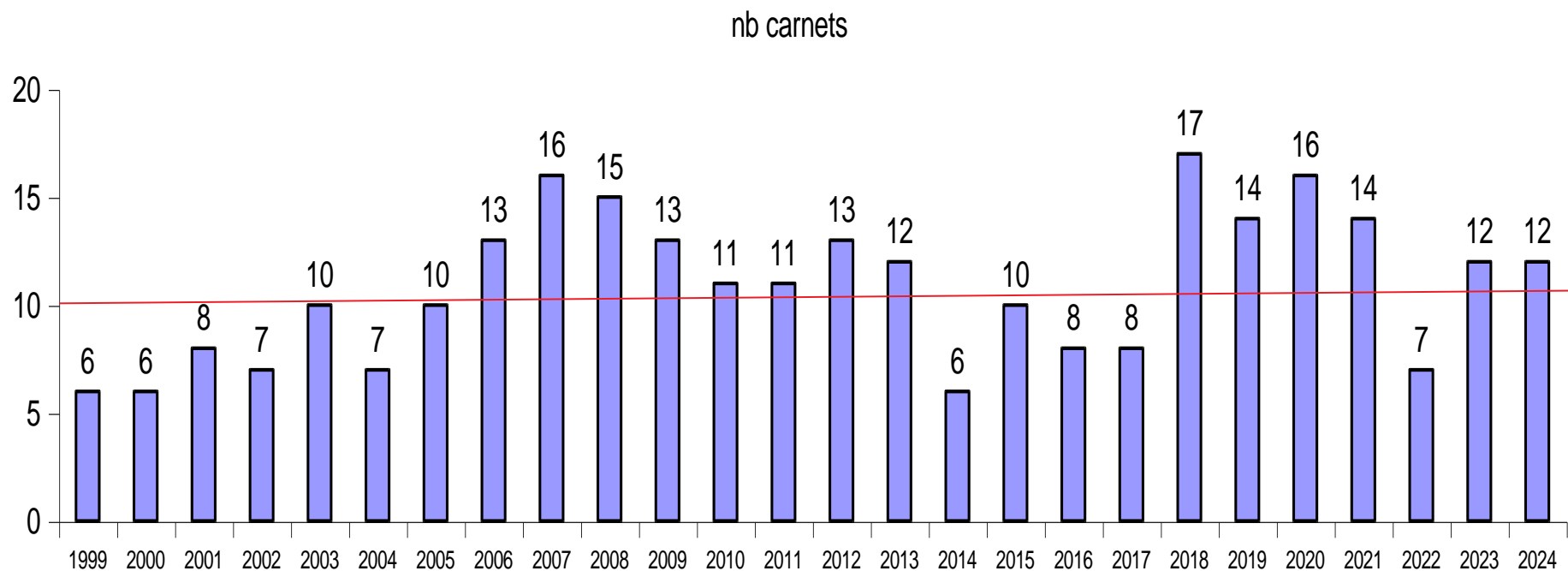
Il reste au dessus de la moyenne





Étude des truites de la Semène

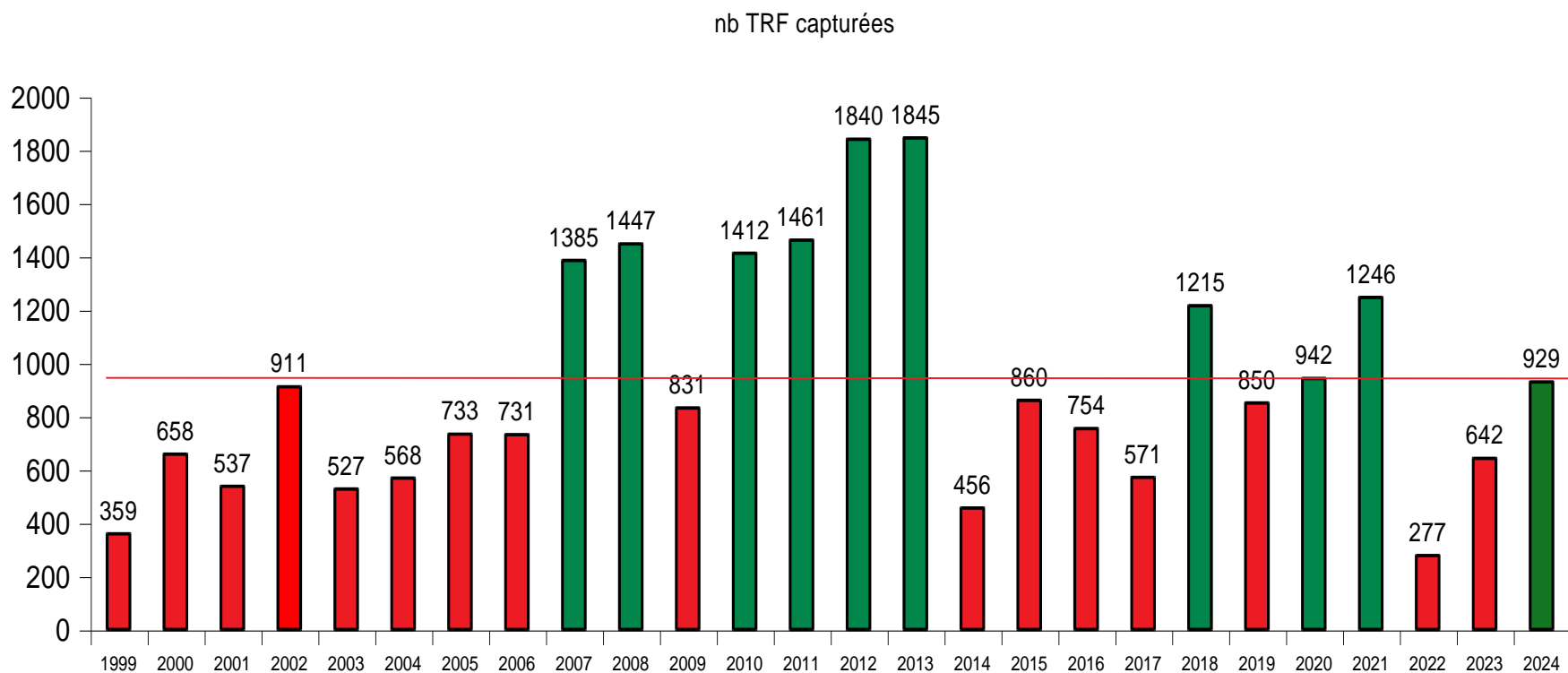
- *Nombre de carnets validés*





Étude des truites de la Semène

- *Le nombre de truites sauvages capturées dans la Semène.*

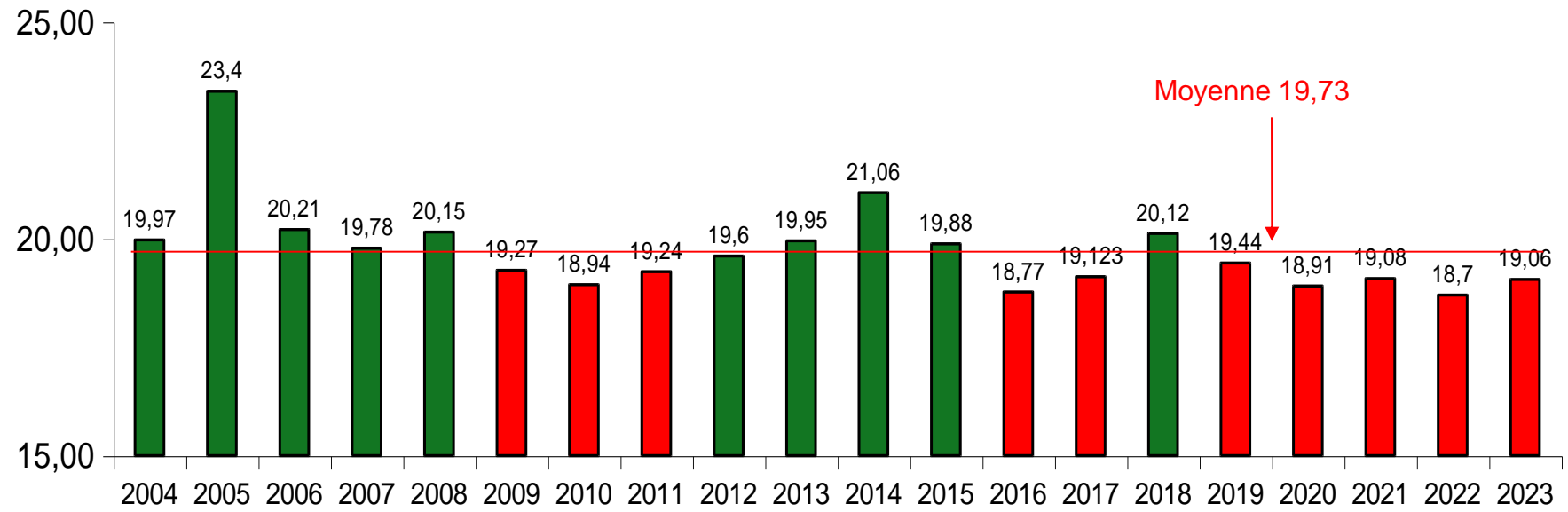


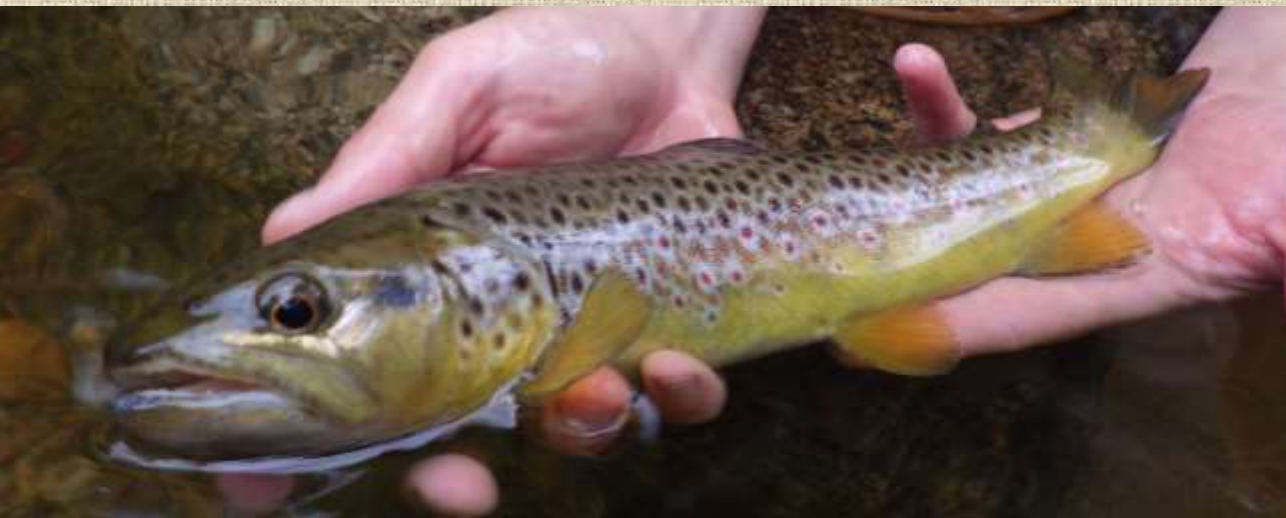


Étude des truites de la Semène

- *La taille moyenne de toutes les truites capturées.*

taille moyenne en cm





Votre AAPPMA recherche des pêcheurs volontaires pour remplir les carnets de capture



AAPPMA St Didier en Velay et sa région

Nom :

carnet de captures informatisé

Prénom :

2024
Retour de 12 carnets de captures. 929 truites capturées

Saison		202..		Captures de truites																		
Sorties de pêche				Inférieures à la taille légale						Supérieures ou égales à la taille légale												
Date	Rivière	Secteur	Mode	Durée	Nb total	Nb	Longueur en cm						Nb	Conservées		Nb	Graciées					
	Semène				0	0									0			0				
	Semène				0	0									0			0				
	Semène				0	0									0			0				
	Semène				0	0									0			0				
	Semène				0	0									0			0				
	Semène				0	0									0			0				
	Semène				0	0									0			0				
	Semène				0	0									0			0				
	Semène				0	0									0			0				
	Semène				0	0									0			0				

Vous pouvez télécharger le carnet de capture sur le site internet :

<http://aappma-de-saint-didier-en-velay.e-monsite.com>

Présentation de l'étude sur site internet

10 pêcheurs x 50 truites/pêcheur = 500 truites

NOS ACTIONS POUR L'EAU, LA SEMÈNE, LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES POISSONS





Frayères

Pose de panneaux en début de saison jusqu'à mi-avril sur certains secteurs à fort potentiel de reproduction,



Parcours sans Tuer (No kill)

AAPPMA
SAINT-GERMAIN-DE-VILLY
LA SEMÈNE

Traites sauvages
Réciprocité totale

La Séauve-sur-Semène

Ce parcours de pêche est destiné aux pêcheurs passionnés, privilégiant la capture de beaux spécimens sauvages, et respectant ces derniers, en leur rendant la liberté.

Parcours de pêche "Sans Tuer"

A quels moments ?
Et quels poissons ?

Je peux pêcher ce poisson
du 2ème Samedi de Mars
au 3ème Dimanche de Septembre

Traite Fario

Remise à l'eau obligatoire

Cheveue, Coqjon, Valron

Ponts et principaux accès
Route(s) principale(s)
Rue(s) principale(s)
Chemin piétonnier
Cours d'eau

1 Début du parcours
2 Fin du parcours

Retrouvez l'A.A.P.P.M.A.
<http://aappma-de-saint-germain-de-villy.e-monsite.com/>

Pour tout renseignements, visitez le site de l'Association de Pêche de France Loire ou contactez-nous sur www.PICCIENNAULTLOIRE.fr

Parcours sans Tuer (No kill)





Partenariat



Rappel : 4 secteurs ont été identifiés dangereux :

La Clare - Chaplat - Malzaure.



Pêcheurs, soyez prudents sous les lignes électriques.





Dossiers suivis par l'AAPPMA

Travaux :

- Ruisseau de la mure réception de fin de chantier.
- Travaux de re-naturalisation du Sambalou
- Travaux sur la Gampille (suite pollution par le lixivie)

Pollution :

- Pollution de la rivière Semène fin août avec impact sur l'eau potable et sur la population.
- Opération renouée du Japon.

Passé à poissons aux Mazeaux :

La passe à poissons de la centrale des Mazeaux est terminée et conforme à la réglementation.

Autorisation de la pêche au barrage des plats

- Conservation eau libre de 1ère catégorie ouvert pendant la période de la truite
 - Possibilité dans les années à venir, le classement en 2ème catégorie.
- (Réglementation auprès de la Fédé 42)

Dossiers suivis par l'AAPPMA

Restauration du ruisseau de la Mure: Travaux par l'Epage









Travaux du Sambalou



Pêche électrique *Secteur VIAL* le 11 juillet



Pêche électrique *Secteur VIAL* le 11 juillet



Pêche électrique



**Gampille le petit roure
le 2 octobre**



La mure le 2 octobre



Résultats Pêche électrique

Vial

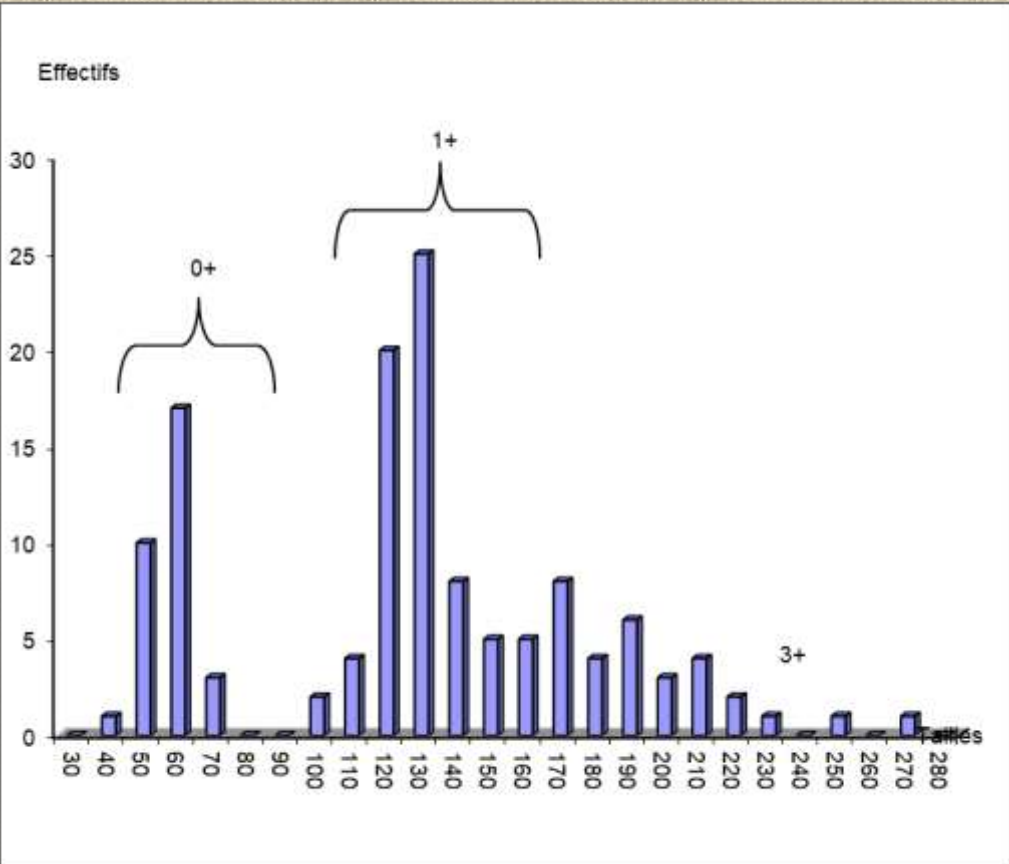
Sambalou

DIMENSIONS DE LA STATION*	
Longueur pêchée (m)	: 227,0
Largeur moy. (m)	: 1,5
Surface (m ²)	: 340,0

	RESULTATS DE LA PECHE (données brutes)				
	TRF	VAI			
Nb individus	3	7			
Tailles (mm)*	~ 280-350	~ 70-90			
	Nb	%	Cohortes		
TRF	0	0,0	Alevin de l'année 0+		
	0	0,0	Juvénile 1+		
	0	0,0	Sub-adulte 2+		
	3	100,0	Adultes ≥ 3+ (≥ 280 mm)		
	3	100,0	Total		

Longueur prospectée	: 72 m
Largeur prospectée	: 7.53 m
Surface prospectée	: 542.16 m ²
Temps de pêche	: 70 mn

Total Truites : 130 individus
 Densité : 2527 Moy : 5259
 Biomasse : 92,5 Moy : 137,1



* Tailles estimées (non mesurées)





Résultats Pêche électrique

Gampille

DIMENSIONS DE LA STATION*	
Longueur pêchée (m)	: ≈ 250
Largeur moy. (m)	: ≈ 1,8
Surface (m ²)	: ≈ 440

* dimensions estimées (non mesurées)

La mure

DIMENSIONS DE LA STATION*	
Longueur pêchée (m)	: 141,0
Largeur moy. (m)	: ≈ 0,8
Surface (m ²)	: ≈ 113

* dimensions estimées (non mesurées)

	RESULTATS DE LA PECHE (données brutes)					
	TRF	VAI				
Nb individus	25	1				
Tailles (mm)*	~ 60-210	~ 40				
TRF	Cohortes					
	Nb	%				
	13	52,0	Alevins de l'année 0+ (~ 60-100 mm)			
	8	32,0	Juvéniles 1+ (~ 120-160 mm)			
	4	16,0	Sub-adultes et adultes 2++ (~ 180-210 mm)			
	25	100,0				

	RESULTATS DE LA PECHE (données brutes)					
	TRF	VAI				
Nb individus*	1	~120-150				
Tailles (mm)*	160	~ 20-85				
TRF	Cohortes					
	Nb	%				
	0	0,0	Alevins de l'année 0+			
	1	100,0	Juvéniles 1+ (160 mm)			
	0	0,0	Sub-adultes et adultes 2++			
	1	100,0				

* Tailles estimées.

* Effectif et tailles estimés pour le vairon.





Pollution de la Gampille au lixivie

Bilan des travaux et études sur la Gampille au 28/11/2023

Suite à une pollution de la Gampille, le responsable a signé une Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP) dans laquelle il s'engage à verser 25 000 € pour la restauration de la rivière et 5 000 € au titre du préjudice moral à la fois à la FDPPMA 43 et à l'AAPPMA de St-Didier-en-Velay.

2 projets menés avec cet argent :

- Travaux pour limiter le piétinement et l'érosion des berges de la Gampille entre la Scie du Grand Roure et la Chamarèche
- Etude pour la Restauration de la Continuité Ecologique (remplacement du pont busé du chemin reliant le Petit Roure au Grand Roure par un ouvrage à fond libre)

Coûts et financements prévisionnels :

Désignation	Coût
Travaux berges 2024	16 065 €
Pêche de sauvetage avant travaux 2024	550 €
Temps travail 2024 (hors RCE) = 24 jours	6 105 €
Etude RCE pont busé	8 994 €
Travaux berges 2025 *	5 000 €
Pêche de sauvetage avant travaux 2025 *	550 €
Temps travail prévu 2025 *	1 500 €
TOTAL	38 764 €



Secteur aval (La Scie de Boutte – La Chamarèche)
avant les travaux





Secteur aval (La Scie de Boutte –
La Chamarèche) pendant les travaux :
aménagement d'un passage à gué





Secteur aval (La Scie de Boutte – La Chamarèche) après les travaux : passage à gué et mise en défens





Avant



Pendant



Après

Secteur intermédiaire
(Boutte) : Protection de
berge en génie végétal
(type peigne)



Secteur amont (La Scie du Grand Roure) avant travaux
(prévus en 2025)



Secteur amont (La Scie du Grand Roure) avant travaux
(prévus en 2025)





Pollution de la rivière 30-31 août

Impact sur la qualité de l'eau de la rivière Semène

Conséquence :

- Distribution d'une eau contaminée à la population de Saint Didier en Velay et la Séauve /Semène

L'AAPPMA a envoyé un courrier aux entités concernées :

- Le préfet 43 et 42
- La DDT 43
- La DDT 42
- La Communauté de commune Loire Semène
- La communauté de commune Mont du pilat
- Les communes de Saint Didier, la Seauve/ Semène et Jonzieux
- Les fédérations de pêche 43 et 42

Seulement 2 réponses :

- La com-com Loire Semène et la DDT 42

Dossiers suivis par l'AAPPMA

Restauration des berges à Vial :

Réalisation des travaux prévue en 2024 par l'Épage





Chantier 2024

Etat des lieux de la rivière

Le 17 février, tous les membres de l'AAPPMA ce sont répartis en 6 groupes. Chaque groupe avait un tronçon d'environ 3km de rivière à contrôler.

Objectifs : recenser tous les problèmes sur les berges et dans la rivière.

Découpage du linéaire en 7 secteurs




	Secteurs
Parcours N°1	Le crouzet - les mazeaux
Parcours N°2	les mazeaux - la voie ferrée
Parcours N°3	Pont de la clare - le prège
Parcours N°4	le prège - vial
Parcours N°5	vial - Faridouay
Parcours N°6	Faridouay - pont de malzaure
Parcours N°7	Pont de malzaure - le poyet








Chantier 2024

Etat des lieux de la rivière

Éléments à repérer	Annotation carte	Illustration
Présence de renouée du Japon	RJ	 
Présence de piétinement bovin	PB	

Présence d'un passage à gué non empierré	GUE	 
Présence d'un embâcle (préciser l'importance, petit, moyen ou gros) et les enjeux (faibles, moyens ou forts). Par exemple, la présence d'un pont en aval immédiat d'un arbre tombé en travers du cours d'eau doit être identifié comme un « gros embâcle à fort enjeu ».	EMB	



Chantier 2024

Etat des lieux de la rivière

Résultats de l'état des lieux

	Renoué Japon	Pietinnem ent Bovins	Passage à gué	Embacle	Déchets	Chemin HS	Couvert Végétal	Resineux	Erosion	Signalisat ion AAPPMA	Risque élect
	RJ	PB	GUE	EMB	DCT	CH	LIM	RES	ERO	REG	EDF
Parcours N°1	2			3					1		
Parcours N°2	2			7						2	
Parcours n°3			1	7	1	1	1			3	2
Parcours N°4				2	2		1				
Parcours N°5				2						1	
Parcours N°6		7		5					1		
Parcours N°7		3		6	1				1		2
Total	4	10	1	32	4	1	2	0	3	6	4



Foyer de renouée du Japon







Plan d'eau le 11/02



Plan d'eau le 3/03



Ouverture de la truite au plan d'eau



Fête de la pêche

Le samedi 1 juin

91 enfants sont venus découvrir le loisir pêche



Fête de la pêche le 2024



Sortie du club CSPFV le 13 avril au Prêge



AAPPMA
SAINT-DIDIER
EN VELAY



LA SEMÈNE

Truites sauvages
Réciprocité totale



www.sanama.fr

24^e SALON INTERNATIONAL DE LA MOUCHE *Artificielle*



Samedi
22 février 2025
9h • 19h

Dimanche
23 février 2025
9h • 17h30

Entrée 8€ pour les adultes
Gratuit pour les dames et les jeunes jusqu'à 16 ans
Saint-Etienne • Parc des Expositions Hall B

Organisé par :



CLUB DE PÊCHE SPORTIVE - FOREZ-VELAY
UNION CLUBS FRANÇAIS DES PÊCHEURS À LA MOUCHE - Truite
mail : contact@cpsev.org - site : www.cpsfv.org
Association agréée Préfecture de la Loire



Partenaire majeur :

Saint-Étienne
Ville créative design

Autres partenaires :





Communication 2024

Amis pêcheurs pour ne pas perdre le lien qui nous unit dans notre passion, la pêche, nous avons cette année réalisé et envoyé à chaque adhérent de Saint Didier des documents l'informant de la situation et des actions réalisées.

- Site internet
- E mails
- L'écho de la Semène
- Articles de presse
- Illiwap

Et voilà le numéro 10 de notre petit canard de l'AAPPMA de Saint-Didier et sa région. Ce support sans ambition est adressé deux fois par an par mail aux adhérents, il est aussi accessible sur notre site Internet.

Ce dixième numéro sera adressé aux adhérents 2024 (titulaires d'une carte de pêche 2024 de l'AAPPMA de Saint-Didier) soit par mail soit par courrier. L'envoi par mail est gratuit pour votre AAPPMA, nous n'adressons plus ce journal par la Poste ni aux titulaires de cartes journalières ni aux moins de 12 ans. Lors de la prise de votre carte, cochez la case : « *j'accepte de recevoir les informations des structures associatives de pêche durant l'année de mon adhésion.* » Demandez au dépositaire de cocher cette case.

2024 une année de travaux et d'implication de votre AAPPMA pour la Semène et les ruisseaux

Comme annoncé à l'AG de janvier 2024, nous avons réalisé « l'état des lieux de la Semène » (voir L'Echo N°9). Le 17 février, nous étions 20 pour « relever les désordres » ; il a été constaté quelques érosions de berges (aux Mazeaux ou à Vial), des arbres déracinés dont certains en travers de la rivière, des berges envahies par des plantes invasives (renouée du japon), des absences de panneaux d'information...

Nous avons traité deux problèmes :

-1- Suite à notre demande l'EPAGE Loire Lignon a supprimé plusieurs arbres (au Prège, vers la passerelle Presbitéro et au Crouzet).



-2- Etude et essai de traitement de la renouée au niveau de la centrale des Mazeaux.

Bénéficiant des connaissances de « Jujy » sur cette plante invasive, nous avons entrepris une expérimentation. Le 26 octobre, nous étions 13 bénévoles sur le site de la centrale hydro-électrique avec le propriétaire.

Nous avons mis à nu le linéaire infecté par la renouée. Puis nous avons recouvert l'ensemble par une bâche noire sur une surface d'environ 25 m². Cette bâche a été bloquée par des pierres, des sacs de sable, des cordes fixées sur des pieux et tendues en long en large et en travers.

L'objectif est de bloquer le développement de cette plante invasive durant 3 étés pour éviter toute reprise ultérieure. Un travail de 4 heures suivi d'une visite de l'installation par M. Boissely et un casse-croûte réparateur.

Mais, nous devons recommencer au printemps 2025, faute d'avoir vérifié la durée de vie de la bâche.





Site internet

- Adresse : <http://aappma-de-saint-didier-en-velay.e-monsite.com>

AAPPMA
SAINT-DIDIER
EN VELAY

LA SEMÈNE

Truites sauvages
Réciprocité totale

Page d'accueil | AAPPMA | Album | Vidéos | Réglementation | Actions | Animations | Documentation | Agenda | Partenaires

Accueil

AAPPMA de Saint Didier en Velay et sa région

Présentation

Ce site a pour objectif de vous présenter l'AAPPMA **de Saint Didier en Velay**. Vous y découvrirez la présentation et l'actualité de notre association. Vous pourrez obtenir plus d'informations sur nous et nous contacter.

L'AAPPMA de Saint Didier en Velay et sa région gère de façon patrimoniale la rivière Semène, rivière de 1ère catégorie piscicole à truites farios sauvages.

Nous vous souhaitons une bonne visite sur le site de l'AAPPMA de Saint Didier en Velay et nous espérons que vous trouverez les informations que vous cherchez.

Règlement du plan d'eau

**Le plan d'eau de St Didier en Velay
Classé en 1^{ère} catégorie a vocation touristique dispose
d'une réglementation particulière.**

➤ Conditions d'exercice du droit de pêche :

Pour toute l'année :

- Tout pêcheur doit être titulaire d'une carte d'une AAPPMA accordant la réciprocité départementale (carte majeur, mineur, découvertes, hebdomadaire ou journalière).
- Tous pêcheurs pris en infraction fera l'objet de poursuite.

➤ Périodes d'ouverture de la pêche :

- Les dimanches matin de février et mars (jusqu'à l'ouverture de la truite) de 8 à 12 heures.
- Les samedis et dimanches en journée à partir de l'ouverture de la truite jusqu'au week-end de Pâques.
- Tous les jours après le week-end de Pâques jusqu'au dernier dimanche de novembre
- **En dehors de ces jours la pêche est interdite.**

➤ Techniques de pêche autorisée :

- Toutes techniques et modes de pêche autorisées, sauf : **Qui sont strictement interdites**
- **La pêche au lancer à la cuillère et aux leurres.**
- **La Pêche à l'asticot.**



➤ Nombre de cannes autorisées :

- 1 seule canne du 1^{er} dimanche de février jusqu'au week-end de Pâques.
- 2 cannes après le week-end de Pâques jusqu'au dernier dimanche de novembre.
- L'amorçage uniquement végétal et de manière raisonnée est autorisé.

➤ Limitation des captures :

Pour les dimanches matin de février et mars (jusqu'à l'ouverture de la truite).

- Les truites seront payantes, se renseigner du tarif auprès des membres de l'AAPPMA
(Pas de limitation de quota de capture)

En dehors de ces dimanches matin :

La réglementation de ce plan d'eau de : **1^{ère} catégorie** à vocation touristique s'applique
Le quota de captures autorisées est fixé à **3 truites par jour et par pêcheur.**

Rappel Réglementation plan d'eau

Nouveauté 2025

Participation au Forum des associations. De Saint Didier en Velay





Les A.P.N. (Ateliers Pêche Nature)

Plusieurs animations pêche au plan d'eau encadrées par
Sylvain Béal moniteur diplômé d'Etat

- 4 AAPPMA partenaires (Monistrol, st Sigolène, St Didier et Bas en Basset)



Ateliers pêches nature des Gorges de la Loire

Tu as entre 9 et 15 ans et envie d'apprendre à pêcher !!!

60€/an
Matériel fourni

Les Mercredis ou Samedis de Mars à Novembre

Contact : Mr Sylvain BEAL : 06-72-67-36-67
despeches.com@free.fr



L'Atelier Pêche Nature en 2024 :

Bilan 2024 :

Nombre d'enfants inscrits : 24/24 : 8/8 le mercredi 16/16 le samedi

Nombre de séances prévues : 74 au total réalisées 74
20 le mercredi du 03 avril au 16 octobre (vacances Toussaint).
27 le samedi matin du 09 mars au 30 novembre.
27 le samedi après-midi

Un coût de revient total de **9 148,45 €** (444,45€ de matériel) réparti entre plusieurs partenaires.

Le coût de revient aux structures pêches est de 3 762,45 € réparti comme tel : 200€ par AAPPMA partenaires soit 800 € et 2 962,45€ par la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de Haute-Loire.

Ressenti personnel :

Une bonne année écoulée avec 3 bons groupes d'élèves. Cependant une perte d'élèves au retour des vacances grandes vacances, ce qui va entraîner un changement de fonctionnement et ce dès l'an prochain.



L'Atelier Pêche Nature en 2025 :



2025 :

Répartition des groupes : groupe des petits le mercredi matin, moyen le mercredi après-midi et les confirmés le samedi matin.

Nombre de séances prévues : 71 au total 19 pour les petits et 26 pour les moyens / grands

Du 12/03 au 29/12 pour les moyens / grands du mercredi après-midi et samedi matin

Du 02/04 au 15/10 pour les petits du mercredi matin

Budget inchangé pas de grosses dépenses de prévues mais juste du consommable.



L'Atelier Pêche Nature en 2024 :





Etude PKD 2024

La Proliferative Kidney Disease ou MRP (Maladie Rénale Proliférative)

- Qu'est ce que la PKD
- Pourquoi l'étude en Haute-Loire
- Protocole
- Où rechercher
- Solutions
- Conclusions



QU'EST CE QUE LA PKD ?

La PKD est une Maladie Infectieuse Parasitaire qui provoque une hypertrophie des organes internes.

Elle est dû à la l'infection d'un bryzoaire qui va généré un parasite (actinospores) qui en entrant au contact des poissons créer : la PKD.

MO=bryzoaire , bryzoaire + thermie ↗=p) bryzoaire infecté =p) PKD

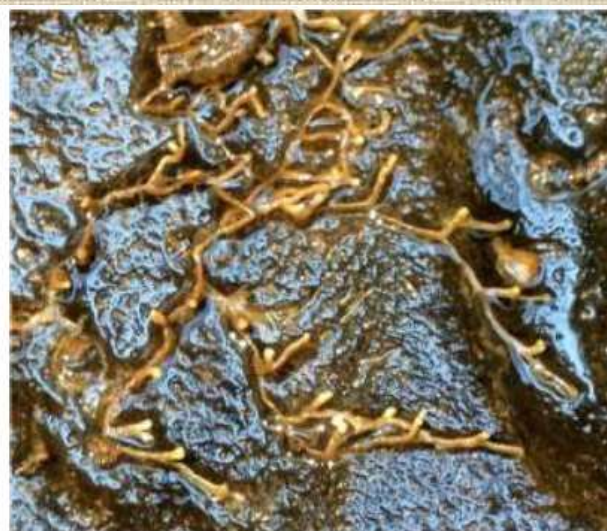
Cette maladie peut être la cause de mortalité importante sur les populations de Truite Fario et plus particulièrement sur la cohorte 0+ (alevins de l'année).

POURQUOI L'ÉTUDE EN HAUTE-LOIRE ?

Si nous avons décidé de mener ce travail là, c'est pour plusieurs raisons :

- Diminution sur certain secteur du nombre de juvénile*
- Recherche positive dans des départements voisin**
- Présence connue en Haute-Loire de bryozoaires

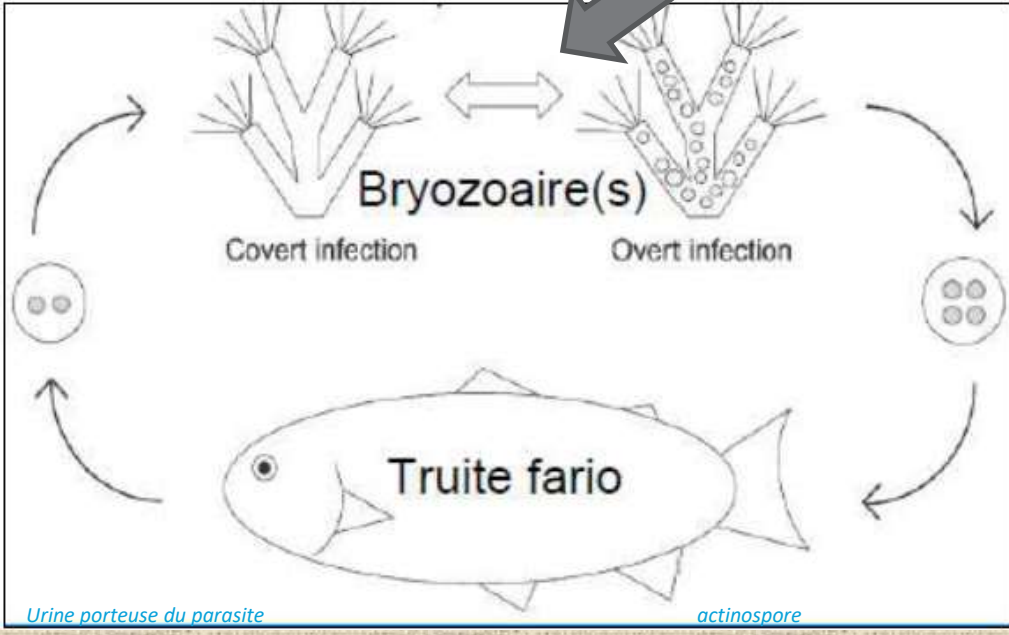
QU'EST CE QU'UN BRYOZOAIRE ?



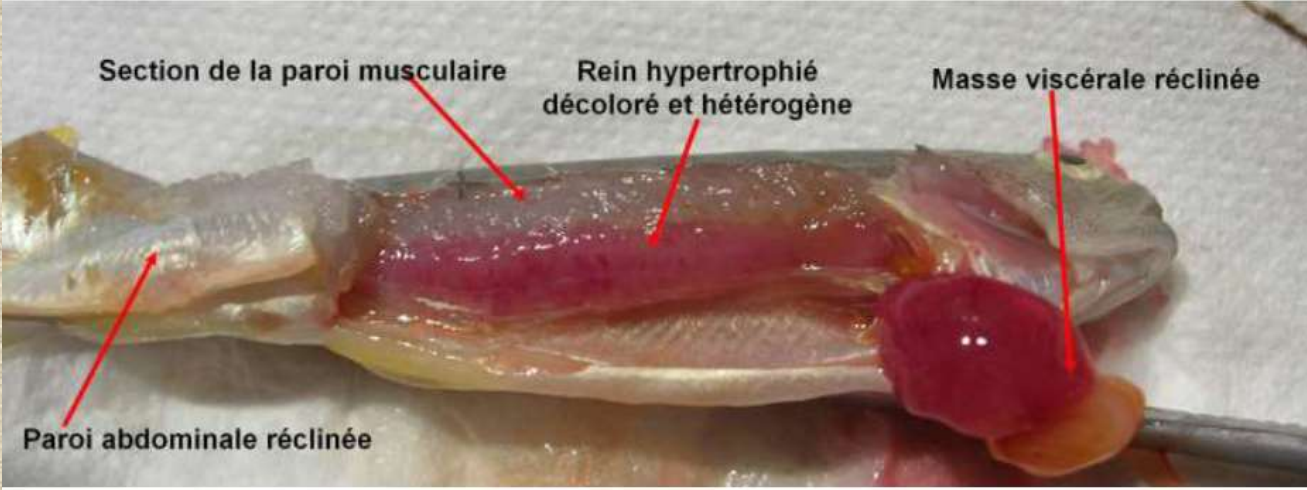
Fredericella. Sultana; Oriège 2017

TRANSMISSION À LA TRF

Sous certains facteurs
développement du parasite



TRF IMPACTÉE



- Reins décoloré et gonflé
- Renflement du ventre
- Yeux exorbités
- Coloration sombre
- Branchies pâles



OÙ RECHERCHER ?

En Haute-Loire, nous avons retenue 26 stations choisies sous différents critères :

1- Milieux où l'on sait la présence de Bryozoaires

2- Milieux où on constate une diminution inhabituelle de cohorte 0+ corrélant une relation avec une contrainte de système eutrophes * et une contrainte thermique **



CHRONOLOGIE DE L'ÉTUDE ET PROTOCOLE DE RECHERCHE

2024 Première phase de l'étude :

Recherche du parasite dans l'eau par procédé
d'ADNE*.



SI IL Y A MATCH :

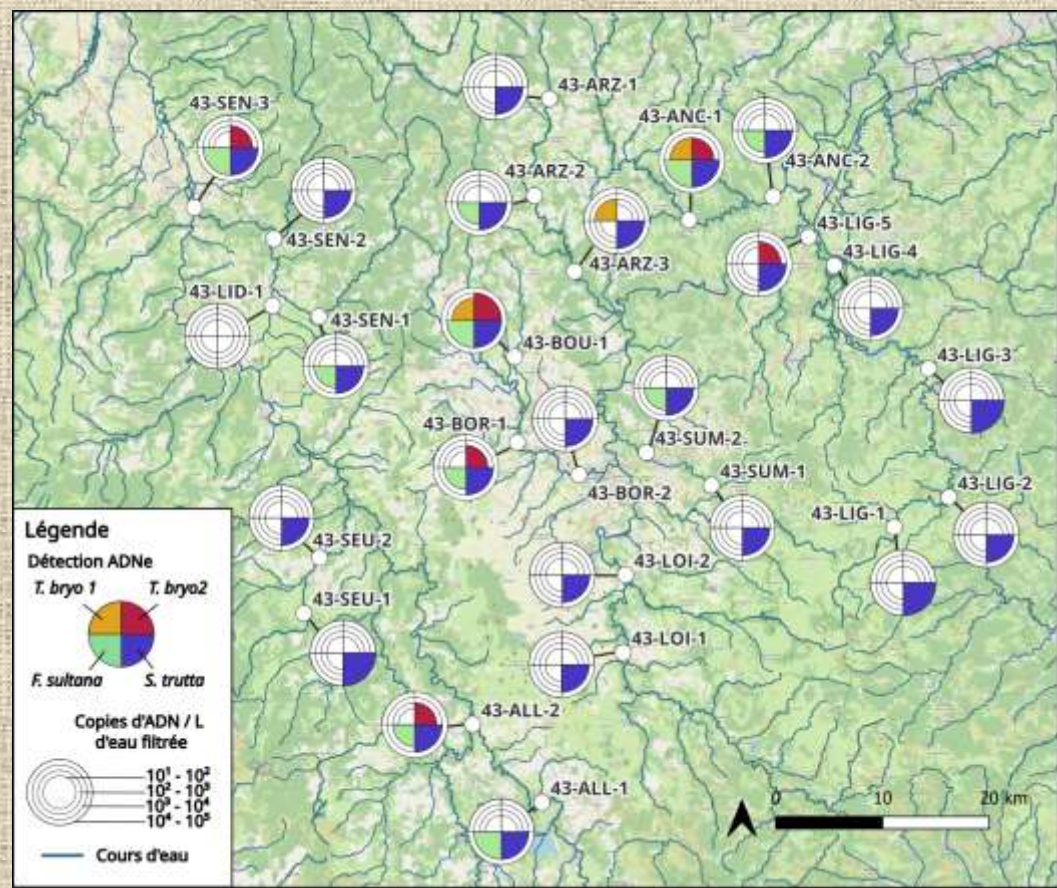
Recherche du parasite dans les poissons

Et malheureusement :

Nous avons découvert plusieurs marqueurs positifs lors des analyses en laboratoire.

Notamment sur l'Ance du Nord et plus près d'ici sur le Lignon en partie aval où l'ont découvre uniquement le parasite dans l'eau sans présence d'hôte ce qui nous amène à l'hypothèse de la contamination de la Dunières (principal affluent amont).

De fait nous allons procéder à des prélèvements cette année.





2025 DEUXIÈME PHASE DE L'ÉTUDE :

Recherche sur les poissons

Là deux protocoles possibles pas encore choisis :

Recherche ADN sur l'urine des TRF :

Capture des poissons par PE, mise en stabulation prélèvement de l'urine et analyse. *

Recherche par dissection des TRF

Capture des poissons par PE (une 20 aine de 0+ et 1+), euthanasie, autopsie et analyse des reins pour vérifier hypertrophie ou non. **

SOLUTIONS

Dès 2026, si présence avérée de PKD dans les poissons, travail de fond sur les deux facteurs aggravants : MO et Thermie

Travail sur les intrants* et la ripisylve afin de revenir à un système plus oligotrophe et plus frais pour d'obtenir une diminution des bryozoaires**

MO dissoute + thermie ≠ bryozoaires ≠ PKD



Les rendez-vous 2025

 Ouverture du plan d'eau les dimanches matin à partir du 2 février


 Participation au SANAMA le 22 et 23 février

 Ouverture de la truite le samedi 8 mars

 Matinée de nettoyage de la rivière : les rendez-vous seront communiqués par voie de presse, internet et mails

 Opération de panneautage des bords de la rivière

 Opération renouée du Japon phase 2

 Fête de la pêche rendez-vous le samedi 24 mai

 Forum des associations le 6 septembre

 Echo de la Semène N° 11 en juin et N°12 décembre



Merci de votre confiance, votre AAPPMA vous souhaite une bonne année halieutique. Prenez soin de vous et à bientôt.



Assemblée
générale
2024